

Mardi 13 février 2024,

Annnonce des élections 2024

Chers Collègues,

Nous sommes chargées d'organiser les élections du renouvellement de la direction du Laboratoire et du Conseil de laboratoire de l'UMR 7041 ArScAn, dont la durée du mandat sera de cinq ans (2025-2029).

Pour voter

Nous allons constituer avec l'information dont nous disposons sur Reseda les listes électorales des différents collèges. Ces listes seront affichées sur le site web arscan.

Affichage des listes : Vendredi 15 mars 2024.

Nous vous prions de bien vouloir vérifier que vous y figurez dans le bon collège. Si ce n'est pas le cas veuillez nous en informer au plus vite par courriel à l'adresse suivante :

sarah.vilain@cnr.fr (dernier délai, **Vendredi 29 mars 2024**)

- Collège des permanents :
 - sous-collège A : chercheurs et enseignants-chercheurs, agents INRAP et Culture rattachés à ArScAn disposant d'une thèse ;
 - sous-collège B : PAR (ex-ITA) CNRS, BIATOSS des universités, autres agents INRAP et Culture ;
- Collège des non-permanents :
 - émérites ;
 - agents contractuels d'une durée minimum d'un an
 - docteurs ayant préparé leur doctorat au sein d'ArScAn qui ont obtenu par une convention leur rattachement à ArScAn pour une durée maximale de trois ans à compter de la date de la soutenance de thèse ;
- Collège des doctorants.

Se porter candidat

Les électeurs qui le désirent ont à se porter candidat.

- candidat(e) à la direction du Laboratoire pour constituer une équipe de direction
- candidat(e) pour représenter leur collège au Conseil de laboratoire

Date de clôture du dépôt des candidatures pour les deux scrutins : Vendredi 29 mars 2024

Cela peut se faire :

- par écrit, sous forme d'une simple déclaration signée et envoyée à :

*« UMR 7041, Bâtiment Ginouvès,
Elections, Commission électorale (boîte n°13)
21 allée de l'Université
92023 Nanterre Cedex »*

- ou par courrier électronique, sous forme d'un document signé PDF, à l'adresse : sarah.vilain@cnr.fr

Nous afficherons les candidatures, pour l'équipe de direction, et par collège pour le conseil de laboratoire, sur le site web arscan, le lundi 1^{er} avril.

Modalités des scrutins

Elections par collège au suffrage direct et scrutin plurinominal

Date du vote : Vendredi 17 mai 2024

Assemblée Générale en présentiel : une convocation sera envoyée par la direction.

Vote sur place, 9h-17h : UMR 7041 ArScAn, bâtiment Ginouvès, 245D.

- ou vote par procuration. Les procurations sont nominales et limitées à deux procurations par personne désignée ; cette dernière doit appartenir au même collège que le votant. Elles peuvent être envoyées par mail, à la commission électorale, au plus tard le 16 mai.

- ou vote par correspondance (sous double pli cacheté et envoyé par la poste), arrivé au plus tard le 16 mai à la commission électorale dont l'adresse figure ci-dessus : enveloppe interne fermée sans indication et enveloppe externe avec nom, date et signature).

Pour le Conseil de Laboratoire, en cas d' « ex-aequo », un deuxième tour est possible.

Vous trouverez en fichiers attachés :

- l'extrait du règlement intérieur rappelant la composition (nb de sièges par collège) et le rôle du Conseil de Laboratoire,
- un formulaire de déclaration de candidature à la direction,
- un formulaire de déclaration de candidature au conseil de laboratoire,
- un formulaire de procuration.

Très cordialement
La commission électorale

Sandra Randriarimalala Rapanarivosoa, Sarah Vilain, Virginie Fromageot

sandra.randriarimalala@cns.fr

sarah.vilain@cns.fr

virginie.fromageot@cns.fr